**Position Paper de la Turquie**

Objet : réponse à la proposition de directives relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (06/11/2023).

La politique migratoire est un enjeu majeur à la fois sociétal, environnemental, politique et économique actuel, et la Turquie félicite la Commission pour son initiative de renouveler la politique migratoire européenne. En s’engageant sur cette thématique, la commission consent en effet à reconnaître que la politique migratoire des pays membres de l’Union Européenne ne peut reposer seulement sur des principes de solidarité non contraignante. Il va sans dire que ni la population turque, ni la classe politique ne se satisfaisait de la situation actuelle sur le respect de l’accord UE-Turquie. La Turquie espère donc des avancées dans la gestion de ces enjeux grâce à ce nouvel amendement et des preuves que la balance sera rééquilibrée.

**La Turquie, un pays émergent et modèle en termes de gestion de l’immigration.**

La Turquie est un “pays tiers”, ainsi qu’un régime présidentiel dirigé par Recep Tayyip Erdoğan, réélu pour la troisième fois consécutive en 2023. Partenaire de l’Union Européenne, la Turquie est engagée depuis 2015-2016 dans la gestion des flux migratoires aux frontières de l’Union Européenne et en particulier avec la Grèce. La Turquie a montré un soutien incontestable auprès des États européens, pris de court et divisés par la pression migratoire de 2015. Cet effort s’exprime, non pas en milliers, mais en millions de réfugiés accueillis sur le sol turc. Pour être plus précis, cet effort s’élève à 3,6 millions de syriens, faisant de ce pays le premier en termes d’accueil d'immigrants. En ce sens, cela fait de la Turquie un acteur incontournable pour les négociations au sujet du pacte migratoire, et notre rôle dans les négociations n’est donc plus à prouver. La Turquie est un modèle d’exemplarité pour les pays membres de l’UE en termes d’accueil des migrants lorsque l’on compare à des puissances comme l’Allemagne qui n’a pas atteint deux millions de réfugiés. Pays méditerranéen, la Turquie est fortement engagée dans la stabilité politique et militaire de la Mer, car elle est une part de l’identité et de la glorieuse histoire turque. La position géographique de la Turquie fait d’elle le point de passage et le carrefour entre l’Europe et le Moyen-Orient, attirant dès lors des milliers de personnes, menant à la situation migratoire dans laquelle nous sommes aujourd’hui. Pour toutes ces raisons, renouveler la politique migratoire européenne ne sera pas possible sans la Turquie.

**La Turquie, un partenaire clé pour l’UE mais exige le respect des promesses de 2016.**

         Le modèle turc en tant que pays d’immigration a énormément coûté au pays. En effet, l’afflux de personnes à Ankara ou Istanbul a généré une pression immense pour le quotidien des turcs. De moins en moins de logements sont disponibles, alors que les prix augmentent en raison de l’inflation à hauteur de 59% par rapport à son PIB. Cette détérioration de l’économie turque est accentuée par la pression migratoire, ce qui impacte la société turque. La population a dû fournir des efforts pour faire de la place à une nouvelle population, dont l’identité n’est pas en phase avec l’identité turque. En dépit du sacrifice des citoyens et citoyennes turcs, des violences à leur encontre se sont produites de la part des réfugiés syriens. Depuis 2016, les tensions augmentent, et un fossé se crée entre les turcs et les réfugiés. De ce fait, la Turquie n’est plus en capacité, aux vues de ses moyens actuels, d’accueillir davantage de migrants. Les efforts ont déjà été faits du côté de la Turquie, il est temps qu’ils soient remplis dans leur entièreté par et dans l’Europe.

         La balance des efforts n’est pas équilibrée à l’heure actuelle. La Turquie a tant fait, tant travaillé pour diminuer le plus possible la pression migratoire, et ce pour limiter la cassure de l’Union Européenne. Ce pays espérait que les institutions seraient reconnaissantes de l’engagement turc dans le maintien de la stabilité au sein de l’UE. La Turquie souhaite rappeler qu’entre 2015 et 2017, les arrivées de migrants sur les îles de la Mer Égée ont été réduite de 97% par rapport au début de l’année 2015. Les chiffres parlent d’eux-mêmes : en moyenne 80 migrants arrivent chaque jour en 2017, contre 3000/jour avant l’accord. Les moyens ont été déployés pour que l’accueil et le contrôle aux frontières limitent les arrivées sur les îles de la Grèce. Qu’avons-nous eu ? Peu de promesses ont été tenues pour la Turquie, menant à la situation intenable dans laquelle le pays se trouve aujourd’hui. En premier lieu, il manque au pays un milliard d’euros sur les six promis initialement par la Commission Européenne en 2016. Par ailleurs, une partie de cette aide a été distribuée directement aux ONG, et non à la Turquie, ce qui n’était pas convenu ainsi lors de l’accord. Cette aide financière nous a permis de préparer l’arrivée des réfugiés pour un temps limité sur le sol turc. Aujourd’hui, il leur est impossible de retourner en Syrie, et donc beaucoup se sont installés en Turquie alors que nos moyens ne sont pas ceux des pays riches occidentaux. L’aide conclue en 2016 ne correspond plus aux besoins de la Turquie pour assurer aux réfugiés des conditions de vie décentes, surtout dans ce contexte inflationniste. La Turquie a dépensé 40 milliards dans la gestion migratoire depuis 2016, un montant bien au-dessus de l’aide européenne. Ensuite, la Commission Européenne avait promis à la Turquie de lancer des discussions concernant l’autorisation pour les citoyens turcs de voyager et travailler en Europe sans devoir obtenir et présenter un visa. Rien n’a été fait sur ce sujet : la suppression du visa n’a jamais eu lieu, alors qu’elle devait arriver avant la fin de l’année 2016.

         Épuisée d’attendre les aides de l’Europe qui ne sont jamais arrivées dans leur totalité, la Turquie s’est sentie utilisée par l’Union en qui elle avait confiance. C’est ainsi que la politique migratoire turque est devenue plus unilatérale, non pas par choix mais par défaut. Cet état de fait a nui aux relations avec nos voisins européens, ainsi qu’avec les institutions européennes. Depuis cette période, la Turquie a compris qu’elle ne devait plus rien attendre de la part des Européens qui lui ont tourné le dos. Cependant, il semble que l’espoir puisse renaître aux yeux de la Turquie, car des déclarations et des gestes en sa faveur ont témoigné de la considération que certains partenaires européens lui apportent. La Turquie pense tout d’abord à la Grèce, dont le ministre des Migrations a affirmé “l’intérêt immédiat” pour l’Europe de renouveler le pacte de 2016. Depuis mars 2023, le dialogue entre la Grèce et la Turquie se solidifie, car nos deux pays sont unis par les enjeux en Méditerranée. Nous savons les différends qui peuvent nous opposer, mais la Grèce semble prête à se concentrer sur les priorités et à vouloir travailler avec la Turquie pour régler nos défis communs. Une rencontre entre la Grèce et la Turquie est prévue le 7 décembre prochain, dans le but de discuter de la question migratoire. Ces enjeux motivent également la Turquie à maintenir le dialogue avec la Bulgarie, qui a manifesté auprès de notre pays la volonté de travailler ensemble. Rien de concret n’a été proposé pour le moment, mais cela n’a pas empêché la Bulgarie de porter notre voix lors des discussions qu’elle a pu avoir avec les membres du Conseil. L’Italie de Giorgia Meloni se montre aussi très encourageante puisque ces représentantes ont proposé à la Turquie un partenariat concernant une assistance technologique, dans le but de contrôler les flux migratoires qui touchent nos pays. Par ailleurs, la Turquie ne peut rester aveugle et inactive lorsqu’un État viole le principe de souveraineté d’un autre, ainsi que l’intégrité de son territoire. C’est pourquoi la Turquie s’est engagée à être alliée de l’Ukraine, et de soutenir militairement ce pays agressé par la Russie. La population ukrainienne se retrouve pris dans un conflit qu’elle n’a pas voulu, qu’elle n’a pas choisi, et doit pour une grande partie migrer chez ses voisins. La Turquie a été très surprise, mais soulagée, de constater que les États européens ont été plus rapides et enclins à accueillir les réfugiés ukrainiens que les réfugiés syriens il y a presque dix ans de cela. Cela signifie-t-il que les divisions sur les enjeux migratoires se sont apaisées au sein de l’Union Européenne ? Qu’importe les explications concernant ce changement étonnant d’attitude, la Turquie se félicite de pouvoir compter sur ses deux partenaires qui ont déjà fait entendre la voix turque auprès de la Commission Européenne. À présent, l’UE ne peut plus prétendre que la Turquie n’est pas un pays qui manque à sa parole. La balle est donc dans le camp des Européens désormais, en particulier pour ne pas reproduire les mêmes erreurs avec les autres États tiers qui attendent beaucoup, à raison. La Turquie est fière de travailler avec les pays du Sud, dont certains sont des partenaires méditerranéens de longue date, comme le Maroc. Plusieurs déclarations communes ont été rédigées dans le but de manifester nos intérêts communs auprès des décideurs européens.  Il serait mal convenu de négliger la pression que subissent ces États comme les institutions l’ont fait avec la Turquie par le passé.

**Position de la Turquie sur la Directive retour**

**I) Le texte ne règle pas les problèmes liés à l’accord de 2016**

Les propositions émises dans ce texte ne font pas état d’un renouvellement de l’accord de 2016 entre l’Union Européenne et la Turquie. Or, il nous semble essentiel de renouveler l’accord de 2016, car les enjeux de gestion de migrants syriens ont évolué et nous sommes en grande difficulté quant à leur intégration. L’Union Européenne avait garanti un budget de 6 milliards d’euros mais l’entièreté n’a pas été reçue par la Turquie. Cependant, nous nous sommes engagés durablement à protéger les frontières de l’UE et nous demandons aujourd’hui une attention nouvelle quant aux migrants syriens accueillis dans le cadre d’une protection temporaire, qui se sont installés durablement mais qui sont un défis social et financier dans un pays qui subit une forte inflation. L’article 8 du Chapitre II qui porte notamment sur la coopération entre États tiers et États membres dans la gestion des migrants nous interpelle : qu’en est-il justement des réfugiés, dont le statut est temporaire afin d’encourager leur retour, qui ne quitteraient pas le territoire d’un État tiers ? C’est un risque sans garantie auxquels sont exposés les États tiers. Il se peut que des protections temporaires accordées à des migrants s’éternisent comme pour les réfugiés syriens, et ce, sans que les Etats tiers n’aient de garanties d’aides supplémentaires par les États Membres comme dans notre cas avec l’Union Européenne.

**II) Cependant, la directive favorise la libre coopération, notamment concernant l’IA**

La directive retour dispose de quelques points positifs à souligner. En effet, concernant le traitement des données, l’alinéa 49 respecte la souveraineté de chaque État en rappelant que les États tiers n’ont pas l’obligation de s’aligner sur la législation européenne de traitement des données, mesure déjà inscrite dans l’article 45 du règlement de 2016/679. La Turquie est ensuite satisfaite par les possibilités que la directive retour offrent en matière de transferts de technologie. L’article 28, dans son paragraphe 5, ne conditionne pas les transferts de technologie entre un État membre et un pays tiers. Par conséquent, les États sont libres de coopérer pour améliorer la gestion des flux migratoires grâce à l’Intelligence Artificielle. Ce paragraphe laisse une marge de manœuvre qui encourage la Turquie à travailler avec ses voisins européens. coopération que l’article 16 sur l’assistance (matérielle, logistique ou financière) permet. En effet, les États européens peuvent mettre en place des programmes d’assistance pour favoriser le retour de ressortissants illégaux vers les pays tiers.